

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6596**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vendeur jardinerie-graineterie option végétaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNE-FP DES JARDINERIES-GRAINETERIES	Président de la CPNE-FP des Jardinerie-Graineteries

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3272 - Jardinerie et graineterie

Code(s) NSF :

211w Commercialisation des productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire, vendeur en serre chaude, marché couvert, pépinière ou magasin : Il contrôle ou exécute lui-même les tâches des salariés relevant des emplois de manutentionnaire, employé jardinerie-graineterie et vendeur 1er échelon.

Il assure un contact direct avec la clientèle et dispense le conseil spécifique aux produits dont il a la parfaite connaissance technique.

Il conduit une réflexion sur l'organisation des rayons, les achats et fait des propositions dans ce domaine.

Il assure la préparation des commandes, la réception quantitative et qualitative des produits, leur mise en place et la présentation des rayons.

1. COMPETENCES TECHNIQUES DU VEGETAL - Maîtrise la connaissance des végétaux propres aux différents rayons

- Reconnaît l'ensemble des plantes tant dans la serre chaude que dans les rayons serre froide et pépinière
- Maîtrise l'entretien des plantes en terme d'arrosage et de nettoyage
- Maîtrise la diversification des végétaux afin de proposer une gamme performante et commerciale à la demande de la clientèle
- Sait dynamiser les rayons par des présentations adaptées des végétaux en fonction des saisonnalités
- Maîtrise la vente complémentaire des produits végétaux (cache-pots, terreaux, petit outillage, engrais)

2. COMPETENCES COMMERCIALES ET D'ANIMATION DES RAYONS VEGETAUX

- Maîtrise les savoirs professionnels et technologiques propres au métier de vendeur jardinerie-graineterie option végétaux
- Entretient son rayon afin que sa présentation soit irréprochable
- Conçoit et réalise une présentation des végétaux adaptée au rayon en fonction des saisonnalités
- Met en place les rayons végétaux, semences et bulbes d'une manière efficace et performante
- Sait mettre en valeur les plantes afin de mieux les vendre
- Maîtrise les achats des végétaux en fonction des saisonnalités
- Commercialise l'ensemble des végétaux et des produits de jardin complémentaires en conseillant d'une manière efficace la clientèle et en répondant à la demande du marché
- Sait conseiller les clients et leur apporter les meilleures informations possibles
- applique les règles de merchandising des rayons végétaux
- Possède les techniques de vente des végétaux, des produits complémentaires et des services
- Identifie les outils de communication
- Adapte les techniques de vente aux différentes situations rencontrées
- Assure la promotion et l'animation de son rayon en fonction des saisonnalités
- Utilise une bonne communication en matière de PLV et d'ILV en fonction de son rayon

3. COMPETENCES DE GESTION DES RAYONS

VEGETAUX

- Participe aux achats auprès des fournisseurs avec le responsable
- Caractérise la fonction réception des produits végétaux
- Organise son travail en fonction des exigences du magasin et du rayon
- Gère son rayon avec efficacité et performance
- Entretient son rayon afin que sa présentation soit irréprochable
- appréhende la législation propre au conditionnement des produits et à leur mise en rayon
- Gère l'outil démarque d'une manière efficace
- Présente les graines et semences florales et potagères dans une logique commerciale appropriée
- Connaît les procédures d'encaissement
- Sait appréhender l'ensemble des outils propres à la gestion des stocks, des commandes et sait réagir face à la démarque des produits

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les jardinerie qui sont actuellement au nombre de 950 et les graineterie au nombre de 600 - Les libes services agricoles au nombre d'1 millier
- Les magasins de bricolage qui possèdent un rayon jardinerie ou une jardinerie intégrée
- Les hypermarchés et supermarchés qui possèdent des rayons jardin ou des jardinerie intégrées.

- Les entreprises horticoles qui possèdent un point de vente au sein de leur établissement
 - Vendeur qualifié serre chaude - Vendeur qualifié marché couvert
- Vendeur qualifié rayon pépinière
- Vendeur polyvalent en jardinerie-graineterie
- Vendeur magasin (outillage, graines, semences, engrais, terreaux, etc...)
- Technico-commercial en végétaux et produits de jardin
- Vendeur qualifié végétaux et produits de jardin

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Après formation: Un contrôle continu pour chacun des modules présentés Un contrôle pratique qui s'appuie sur le travail réalisé en entreprise au cours de l'alternance en relation avec le tuteur et le responsable magasin
 . Une évaluation de synthèse correspondant à des contrôles finaux dans l'organisme de formation sur chacun des modules et des épreuves pratiques et orales réalisées dans l'entreprise

Dans le cadre de la VAE:

- Les emplois occupés et les conditions d'exercice correspondent à un niveau de CQP de vendeur . Les indicateurs utilisés sont les emplois, expériences, activités, responsabilités décrits.
- Les emplois occupés et activités décrites correspondent à ceux occupés par des titulaires du CQP « vendeur en jardinerie graineterie option végétaux » : Vendeur 1er échelon, vendeur 2ème échelon, vendeur confirmé.

Le Champ professionnel est défini par le code Rome 14221 Vendeur Vendeuse jardinerie graineterie

- Les connaissances, aptitudes, compétences mobilisées dans les activités exercées correspondent en nature et en niveau à celles acquises par le titulaire d'un CQP « vendeur en jardinerie graineterie option végétaux » dans le cadre de son cursus de formation

L'échange avec le candidat lors de l'entretien permet au jury d'aborder les points qu'il juge nécessaire d'approfondir

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Le président de jury qui est un professionnel de la jardinerie - 1 professionnel de la jardinerie employeur et 1 salarié - 1 formateur
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Vendeur jardinerie-graineterie option végétaux avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Ce CQP n'est plus délivré depuis le 23/09/2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

La moyenne annuelle du nombre de titulaires à la certification de vendeur jardinerie-graineterie option végétaux est de 55 obtentions entre 2000 et 2006

Lien vers site internet: www.fnmj.com

Autres sources d'information :

Etude réalisée en janvier 2007 par la FNMJ et PHB CONSULTANT: Bilan des CQP jardinerie-graineterie option végétaux et animalerie de 2000 à 2006

<http://www.fnmj.net>

Lieu(x) de certification :

22, rue Esquirol. 75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

1) Organismes effectuant la Formation continue conventionnée par leur région Durée de formation comprise entre 600 et 1014 heures

Niveau initiale requis: niveau V ou IV

ACPRPA PIVERDIERE. D111. 49080 BOUCHEMAINE

AREP FOUGERES. Parc de Montaubert. 35300 FOUGERES

CFPPA de BELLAC . 7, rue des Rochettes. 87300 BELLAC

CRP Jean Moulin. 8, Grande rue. Fleury Mérogis. 91712 STE GENEVIEVE DES BOIS

IRFA SUD. 30, avenue Maurice Planès. Val de Croze. 34070 MONTPELLIER

2) Formation en alternance sous contrat de travail particulier

Durée de formation comprise entre 600 et 820 heures

Niveau initiale requis: Niveau V ou IV

Contrat de professionnalisation

Organismes dispensant la formation et sites géographiques

CFPPA de MARMILHAT. 63370 LEMPDES

BOTANIC FORMATION. 74160 ARCHAMPS

JARDIFORMATION. 77437 MARNE LA VALLEE

Historique de la certification :